Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56
Délégués présents : 32
Absents : 24

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 1er octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-03-1510 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 18 mai 2026

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le réglement intérieur du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM prévoyant que le procés-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procés-verbal de la réunion de Comité syndical du 18 mai 2026, transmis par courrier électronique du 03 juillet 2026, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procés-verbal,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procés-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 18 mai 2026.

Le Président,
Monsieur Philippe GLESER

Pour extrait conforme
Longeville-lés-Metz, le 15 octobre 2026

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte du SCOTAM